

Prises GreenConnect sans fil 20 A

No de cat. ZBR20

LEVITON[®]

AVERTISSEMENTS :

- **POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU DE DÉCÈS : COUPER LE COURANT AU DISJONCTEUR OU AU FUSIBLE ET S'ASSURER QUE LE CIRCUIT EST HORS TENSION AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION!**
- Le produit décrit aux présentes doit être installé et utilisé conformément aux codes de l'électricité et aux règlements en matière d'électricité.

MISES EN GARDE :

- Le produit décrit aux présentes est pour l'intérieur seulement.
- En cas de doute quant aux présentes directives d'installation, il faut faire appel à un électricien.
- **CONSERVER LES PRÉSENTES DIRECTIVES.**

DI-000-ZBR20-52A

DIRECTIVES D'INSTALLATION

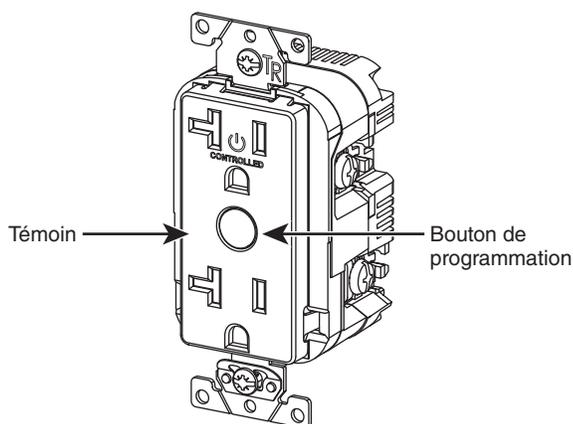
FRANÇAIS

Description du produit

Les prises GreenConnect sans fil permettent une commande sans fil simple des charges connectées lorsqu'elles sont associées à un contrôleur de charges GreenConnect ou connectées à un contrôleur de pièce sans fil GreenMAX DRC.

La prise a une intensité nominale de 20 A et est conçue pour permettre la commande en aval de prises supplémentaires. La prise est divisée, la sortie supérieure étant contrôlée par le réseau et la sortie inférieure étant toujours activée. Le bouton de programmation situé sur la face avant peut être utilisé pour activer ou désactiver manuellement la prise commandée, pour mettre la prise en mode d'association ou pour rétablir les paramètres par défaut.

Les prises sont dotées de volets inviolables qui préviennent l'insertion de petits objets étrangers dans leurs fentes.



REMARQUES :

- Les bornes acceptent un fil de cuivre plein de calibre maximal 12 AWG.
- Borne NOIRE : fil d'entrée à tension régulière
- Borne ARGENTÉE : fil de neutre
- Borne BLEUE : en aval vers des prises commandées supplémentaires (le cas échéant)
- Borne VERTE : mise à la terre

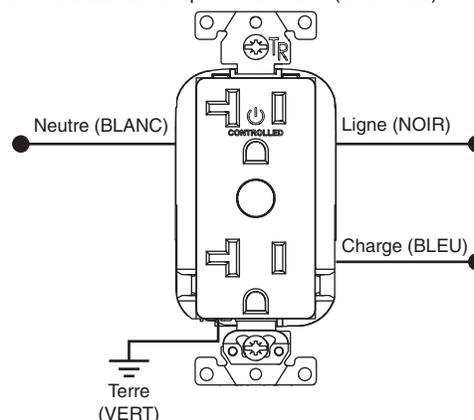
Avant de procéder à l'installation

Les prises GreenConnect sans fil communiquent avec d'autres appareils à l'aide d'un réseau maillé sans fil de 2,4 GHz. La prise a une portée de réception sans fil de 75 pi (22,9 m). Cette dernière se voit réduite lorsque les communications sans fil doivent traverser des obstacles.

Installation

AVERTISSEMENT : POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU DE DÉCÈS : SECTIONNER LE COURANT QUI ALIMENTE CE PRODUIT ET S'ASSURER QUE LE CIRCUIT EST HORS TENSION avant de procéder à son installation, à son entretien ou à son retrait.

1. En procédant un raccord à la fois, connecter les fils de la manière illustrée.
 - a. Le fil de cuivre dénudé VERT de la boîte murale à la vis de la borne VERTE.
 - b. Le fil de ligne de la boîte murale à la vis de la borne NOIRE marquée « LINE » (LIGNE).
 - c. Le fil neutre de la boîte murale à la vis de la borne ARGENTÉE marquée « NEUTRAL » (NEUTRE).
 - d. Le raccordement en aval à des prises supplémentaires (le cas échéant) à la vis de la borne BLEUE marquée « LOAD » (CHARGE).



2. Serrer les vis de fixation sur la boîte murale et fixer la plaque.
3. Rétablir le courant.

Fonctionnement

1. Témoin

- Le TÉMOIN VERT ALLUMÉ indique que la sortie commandée est sous tension.
- Le TÉMOIN VERT ÉTEINT indique que la sortie commandée est hors tension.

2. Commande manuelle

Le bouton de programmation permet à l'utilisateur d'activer ou de désactiver manuellement la prise commandée. Lorsque le TÉMOIN VERT s'allume, l'appareil ou le dispositif enfilé dans la prise commandée s'allume, et vice versa.

Enregistrement et vérification rapides

1. Appuyer sur le bouton de programmation et le maintenir enfoncé jusqu'à ce que le témoin clignote rapidement de la couleur AMBRE (environ 7 secondes)
2. Appuyer une fois sur le bouton de programmation, et le témoin clignotera rapidement en vert pendant la recherche d'un réseau auquel se connecter
- 3a. Pour se connecter à un réseau GreenConnect, suivre les instructions fournies avec le contrôleur de charges GreenConnect.
- 3b. Pour se connecter à un système GreenMAX DRC sans fil, balayer le code QR à l'aide de l'appli GreenMAX DRC.

WEB VERSION

Configuration

Les prises GreenConnect sans fil sont conçues pour fonctionner sans aucune programmation supplémentaire. Les modifications de la programmation par défaut nécessitent l'association à un contrôleur de pièce GreenMAX DRC à l'aide de l'appli GreenMAX DRC.

Rétablissement des valeurs par défaut

1. Enfoncer le bouton de programmation de 15 à 19 secondes, jusqu'à ce que le témoin se mette à clignoter 3 fois de la couleur AMBRE.
2. Relâcher le bouton de programmation.
3. Quitter le réseau actuel (si connecté) et rétablir les valeurs par défaut. Le dispositif cherche un réseau auquel s'associer pendant une minute.

Que faire si...

Le dispositif ne se connecte pas au réseau :

1. Vérifier si la prise est alimentée.
2. Vérifier si la distance de communication sans fil est trop grande.

Le témoin ne s'allume pas :

1. Vérifier les connexions du câblage.
2. Vérifier manuellement le fonctionnement du témoin en appuyant sur le bouton de programmation.

Spécifications

Tension/fréquence d'entrée	125 V c.a., 60 Hz
Charges nominales	
Usage général/Charges résistives à 125 V	20 A Type : 2P, 3F, câblage arrière
Charges à incandescence à 125 V	1 500 W
DEL/ballasts électroniques à 125 V	5 A
Charges motorisées à 125 V	1 ch
Cote d'étanchéité	IP10
Connexions réseau	2,4 GHz, IEEE 802.15.4
Puissance de transmission sans fil	< 4,5 dBm
Portée de transmission sans fil	De 50 à 100 pi (de 15,24 à 30,48 m) (REMARQUE : Cette portée dépend de l'emplacement du récepteur et de la conception du bâtiment)
Températures de fonctionnement	20 A jusqu'à 77 °F (25 °C) 15 A jusqu'à 113 °F (45 °C)
Températures d'entreposage	De -4 à 140 °F (de -20 à 60 °C)
Humidité maximale	≤ 85 %

Témoin indicateur d'état

Position des boutons	Couleur du témoin	Clignotement	État du détecteur
Aucune action	VERT	Reste allumé	Prise commandée sous tension.
Aucune action	VERT	Rapide	Cherche un réseau (pendant jusqu'à 60 s); association en cours.
Enfoncé pendant moins de 5 secondes	VERT	1 fois	Est associé à un réseau actif
		2 fois	Est associé à un réseau actif, mais pas encore complètement mis en service.
		3 fois	Est associé à un réseau, mais aucune communication de ce réseau.
	ROUGE	3 fois	N'est pas associé à un réseau.
Enfoncé de 5 à 9 secondes	AMBRE	Rapide	Appareil en mode de programmation.
Enfoncé de 10 à 14 secondes	AMBRE	2 fois	Quitte le réseau actuel, s'il y est connecté, et se met en mode d'identification : devient la cible d'une association « Find and Bind » pendant trois minutes.
Enfoncé de 15 à 19 secondes	AMBRE	3 fois	Quitte le réseau actuel (si connecté) et rétablit les valeurs par défaut.

ÉNONCÉ RELATIF AUX MARQUES

Leviton, son logo, GreenMAX et GreenConnect sont des marques de Leviton Manufacturing Co., Inc., et Leviton, son logo et GreenMAX sont des marques déposées dans de nombreux pays de par le monde.

ÉNONCÉ RELATIF AUX MARQUES DE TIERS

L'utilisation ici d'autres marques de commerce ou de service, d'appellations commerciales ou encore de noms de produits d'entreprises tierces n'est qu'à titre informatif; leur intégration aux présentes ne saurait être interprétée comme un témoignage d'affiliation, de parrainage ou d'appui envers leurs propriétaires respectifs.

BREVETS

Les brevets associés au produit décrit aux présentes, le cas échéant, se trouvent à l'adresse leviton.com/patents

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DE LA FCC

Le produit décrit aux présentes est conforme aux exigences de la partie 15 des règlements de la FCC. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil peut être utilisé à condition qu'il ne cause aucun brouillage préjudiciable.

et (2) qu'il ne soit pas affecté par les interférences d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement. Le produit décrit aux présentes a fait l'objet de tests et a été jugé conforme aux normes en matière de dispositifs numériques de classe B, en vertu de la partie 15 des règlements de la FCC. Ces normes ont été élaborées dans le but d'assurer une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable quand l'équipement est utilisé en milieu résidentiel. Le produit génère, utilise et peut irradier de l'énergie haute fréquence; s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, il peut aussi engendrer des perturbations susceptibles de brouiller les radiocommunications. Il est cependant impossible de garantir l'absence de telles perturbations dans une installation donnée. Si cet équipement est source de parasites au niveau des récepteurs radio ou des téléviseurs, ce qu'on peut déterminer en le mettant sous et hors tension, on recommande à l'utilisateur de rectifier la situation en adoptant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice;
- augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- brancher l'équipement à une prise sur un circuit autre que celui où est branché le récepteur;
- consulter le détaillant ou un technicien expérimenté en matière de radios ou de téléviseurs.

Toute modification apportée sans l'autorisation expresse de Leviton Manufacturing Co. pourrait avoir pour effet d'annuler les droits d'utilisation des produits décrits aux présentes.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DU FABRICANT AUX EXIGENCES DE LA FCC

Le modèle ZBR20-1SW est fabriqué par Leviton Manufacturing, Inc., 201 N Service Road, Melville, NY, <http://www.leviton.com>. Ces produits sont conformes aux exigences de la partie 15 des règlements de la FCC. Leur utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) ils ne doivent causer aucun brouillage préjudiciable et (2) ils ne doivent pas être affectés par les interférences d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement.

VOISINAGE ET EXPOSITION AUX RADIOFRÉQUENCES

Afin de se conformer aux exigences des bulletins OET de la FCC et de respecter les seuils d'exposition aux radiofréquences prescrits par l'ISDE pour le grand public (environnements non contrôlés), le produit décrit aux présentes devrait être installé et utilisé à une distance minimale de 7,9 po (20 cm) de toute personne. Il ne doit être ni installé ni utilisé près d'autres antennes ou transmetteurs.

ÉNONCÉ D'INDUSTRIE CANADA

Les produits décrits aux présentes sont conformes aux CNR de l'ISDE applicables aux appareils radio exempts de licence. Leur utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) ils ne doivent causer aucun brouillage et (2) ils ne doivent pas être affectés par les interférences d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement.

GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS ET EXCLUSIONS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la **Manufacture Leviton du Canada S.R.L., au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9**. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'œuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. **Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie.** Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.